

MAIRIE DE COURLANS

330, Rue Robert Morland
39570 COURLANS

☎ : 03.84.47.12.05

Fax : 03.84.47.35.31

@ : mairiedecourlans@wanadoo.fr

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2015

PRESENTS : PATTINGRE Alain, FOURNOT Philippe, MICHE Patrick, BARDOUX Gérard, COLOMER Patrick, GROS Jean-Gérard, BACHEROT Patrick, CADET Philippe, DORMOY David, FILIATRE Daniel, JACQUET Chantal, MORTIER Antoine, SCHMITT Séverine.

ABSENTS EXCUSES : GUIGON Delphine, MINARY Guy

D. GUIGON donne pouvoir à A. PATTINGRE ; G. MINARY donne pouvoir à JG GROS

D. DORMOY a été nommé secrétaire de séance.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire présente trois déclarations d'intention d'aliéner ou demandes d'acquisition de biens soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'Urbanisme enregistrées jusqu'à ce jour en Mairie. Il s'agit des immeubles cadastrés :

AC n° 65 : 6, Rue Romaine - AE n° 116 : 1145, Avenue de Chalon - AD n° 182 et 185 : 285, Rue du Perret

Après examen de la déclaration, le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à utiliser son droit de préemption urbain sur l'ensemble des immeubles mentionnés ci-dessus.

VALIDATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

Considérant le bilan actuel de la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public de la commune, et considérant les actions et travaux restant à mener ; considérant le projet d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) présenté ; le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte les termes du document de présentation de la politique d'accessibilité ; valide les actions inscrites dans l'agenda d'accessibilité portant sur l'ensemble des bâtiments communaux recevant du public et programmant les actions et travaux sur une durée de 3 ans ; sollicite les dérogations portant sur les points présentant des difficultés techniques ou disproportions manifestes, listées et justifiées dans l'agenda et s'engage à financer les actions et travaux en inscrivant les sommes nécessaires aux budgets concernés, et à les réaliser dans les temps impartis.

RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire rappelle que la commune a contracté une ligne de trésorerie en 2014 auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche Comté. Cette dernière arrive à son terme le 1^{er} décembre 2015. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne de Franche Comté pour un montant de 50 000 €, et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

EMPRUNT : Renégociation auprès de la BPBFC de l'emprunt n° 07077554

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 6 décembre 2006 dans laquelle le Conseil municipal lui autorisait à contracter un emprunt de 100 000 € auprès de la BPBFC pour une durée de 15 ans à un taux de 3.70 %. Après renégociation auprès de la banque, il est proposé au Conseil municipal, à compter du 1^{er} janvier 2016 pour le montant restant dû, un nouveau taux de 2.50 % et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

TAP : Temps d'Activités Périscolaires : création d'un poste de vacataire et signature des différentes conventions

Le Conseil Municipal a décidé de mettre en place les TAP à compter de septembre 2014 et les a renouvelés en septembre 2015 pour 3 années. Il a été fait appel à des animateurs privés, des enseignants,

....Considérant qu'en cas de besoin du service public, il convient parfois, d'avoir recours ponctuellement à une personne supplémentaire, lors d'un surcroît de travail, Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, qu'il est difficile de quantifier à l'avance et qui sera rémunéré après service fait sur la base d'un forfait, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer un emploi de vacataire au sein de la commune de COURLANS et précise que la rémunération à la vacation qui interviendra, après service fait, s'élèvera à vingt Euros (20 €) par heure.

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les conventions avec les différents intervenants.

DISSOLUTION DU CCAS

La loi Notre loi n°2015-991 du 7 août 2015 dans son article 79 permet, aux communes de moins de 1 500 habitants de supprimer, dès 2016, leur CCAS par délibération du conseil municipal.

La commune exercera directement les compétences du CCAS. Cette disposition favorise l'allègement des tâches des services dans la mesure où il n'y aura qu'un seul budget. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de dissoudre le CCAS de Courlans à compter du 1^{er} janvier 2016.

INDEMNITES DES ELUS : tableau des indemnités à compter du 1^{er} janvier 2016

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide de modifier les indemnités des élus à compter du 1^{er} janvier 2016 :
Indemnité du Maire : 27.9 % - Indemnité adjoint : 7.42 % en référence de l'ID 1015, soit une diminution de 10 %.

COMPLEMENT DE SALAIRE

Monsieur le Maire rappelle le principe d'un complément de salaire attribué en fin d'année aux employés municipaux. Il propose un complément de 450 € pour chaque membre du personnel. Après débat, le Conseil Municipal, accepte la proposition par 12 voix pour + 2 pouvoirs et 1 non-participation au vote.

COMPTABILITE : DECISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des modifications comptables en dépenses et recettes de fonctionnement sans incidence sur le budget communal.

RAPPORT D'ACTIVITES DU SICTOM 2014

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2014 du SICTOM. Il est à la disposition des élus et de la population.

AFFAIRES EN COURS – QUESTIONS DIVERSES

Bilan opération « Brioches » : 806.40 €

Affaire FERKAI/COMMUNE : en cours

Etablissement public foncier inter départemental : ECLA va adhérer prochainement. La commune pourrait s'inscrire dans le dispositif pour ses futures acquisitions foncières

CDCI : Monsieur le Maire présente le rapport du prochain schéma départemental de coopération intercommunale et informe le conseil municipal qu'il aura à délibérer.

VOIRIE : point sur les travaux

- Cour maternelle
- City stade : fermeture provisoire du parking « voie verte » jusqu'à la pose des équipements sur la plateforme

Caveau : création d'une fiche d'urgence

Comptabilité : bilan au 01/11/2015

Les espaces verts autour du local poubelle au lotissement « les Fontaines de Chavannes » seront entretenus prochainement.

Prochain conseil : jeudi 10 décembre 2015 à 20 H 30.

**Le Secrétaire de séance,
David DORMOY**

